

# *Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 29 octobre 2015 Mairie de Joué l'Abbé*

Date de convocation : le 23 octobre 2015

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 23 octobre 2015

nombre de membres présents : 13

*L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi vingt-trois octobre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

**Etaient Présents** : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, MEGY Karl, IMBERT Philippe, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie

**Etaient excusés** : FLOQUART Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur RIVIERE, ROUVET Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur MERCIER,

*Secrétaire de séance : Madame LUNEL Dominique.*

## Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015

Monsieur le Maire demande à Monsieur IMBERT de présenter sa requête par rapport au procès-verbal du 18 septembre 2015. Monsieur IMBERT souhaiterait que l'on retire la phrase « *Les réponses données semblent le satisfaire* ».

Cette phrase avait été notée car, à l'issue de l'explication, Monsieur le Maire avait demandé à Monsieur IMBERT et à Madame LAINE si les réponses apportées étaient satisfaisantes : Madame LAINE avait acquiescé, Monsieur IMBERT n'avait pas donné de réponse.

Monsieur le Maire propose de mettre la phrase suivante : « Le Maire demande aux élus de l'opposition si les réponses apportées les satisfont. Aucune question complémentaire n'a été posée ».

***Cette modification apportée, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.***

## Décisions prises par délégation

Monsieur IMBERT est invité à formuler sa demande par rapport aux délégations de signatures : depuis le conseil municipal du 29 mai, ce point n'a pas figuré à l'ordre du jour des conseils municipaux.

Monsieur le Maire le reconnaît, mais précise que tous les devis sont examinés lors des réunions de conseil dans un souci de transparence (bien que la loi autorise le maire à signer tout devis inférieur à 4 000 €) ; Madame BACLE nous informe par ailleurs qu'elle prépare des arrêtés lors d'un arrêt de travail, d'un remplacement à pourvoir ou d'une modification d'horaire des agents, alors que cela n'est pas obligatoire.

Les arrêtés sont consultables sur un registre, en mairie.

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ARRETES :**

- 21-2015 autorisation d'occupation du domaine public fête de la Musique le 19 juin 2015

- 22-2015 nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2016 le 29 mai 2015
- 23-2015 occupation domaine public fête des voisins hameau des charmes le 25/06/2015
- 24-2015 permission de voirie exploitant agricole le 02/07/2015
- 25-2015 et 26-2015 modification horaires de travail des agents techniques en raison de l'arrêté sécheresse le 03/07/2015
- 27-2015 occupation domaine public fête nationale du 13 juillet le 09/07/2015
- 28-2015 interdiction de stationner parking salle des sports activité skate le 22/07/2015
- 29-2015 délégation partie des fonctions à un adjoint le 23/07/2015
- 30-2015 CDD TAP accroissement d'activité le 01/09/2015
- 31-2015 CDD TAP accroissement d'activité le 01/09/2015
- 32-2015 CDD TAP accroissement d'activité le 01/09/2015
- 33-2015 modification de la durée du temps de travail agent le 23/07/2015
- 34-2015 CDD accroissement temporaire d'activité le 01/09/2015
- 35-2015 réglementation travaux voirie programme 2015 le 24/07/2015
- 36-2015 prolongation modification horaires de travail pour raison de service le 6/08/2015
- 37-2015 remplacement agent titulaire le 03/09/2015
- 38-2015 débit de boisson le 03/09/2015
- 39-2015 débit de boisson le 03/09/2015
- 40-2015 prolongation arrêté 36-2015 le 03/09/2015
- 41-2015 plaçant un agent en congé maladie le 08/09/2015
- 42-2015 levée de l'arrêté 40-2015 le 17/09/2015
- 43-2015 fête du pommé le 17/09/2015
- 44-2015 réglementation circulation VCI le 22/09/2015
- 45-2015 curage des fossés communaux le 28/09/2015
- 46-2015 modification durée travail agent le 06/10/2015
- 47-2015 modification durée travail agent le 06/10/2015
- 48-2015 réglementation circulation VCI et VC6 le 10/10/2015
- 49-2015 réglementation circulation salle des sports le 12/10/2015
- 50-2015 débit de boisson le 13/10/2015
- 51-2015 plaçant un agent en congé maladie le 19/10/2015
- 52-2015 remplacement agent titulaire momentanément indisponible le 19/10/2015
- 53-2015 portant avancement échelon à l'ancienneté minimum d'un agent

### DEVIS :

- Froid express compresseur salle polyvalente le 7/08/2015 pour 900.00€
- Panofrance panneaux abri foot 412.82 € le 06/09/2015
- Malinge tapie salle sports 443.94 le 15/09/2015
- Seigneurie Gauthier peinture bibliothèque 590.04 € le 28/09/2015
- Elancité radar 2584.20€ le 16/10/2015
- Sifrrap incendie sécurité bibliothèque 534.00€ le 19/10/2015
- Sifrrap incendie plan secours MJC le 19/10/2015
- Groupe Pierre le Goff matériel pour salle des sports 250.02€ le 24/10/2015
- Agri-Loisirs matériel électrique coupe bordure pour un montant de 729.00 € et taille haie pour un montant de 489.00 €

Monsieur IMBERT est satisfait de la réponse .

### Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'ap)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités ont obligation de mettre en place l'**Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ERP**

Cette Obligation d'élaborer un Ad'AP pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014 est définie dans l'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.

La date limite de dépôt de l'Ad'AP a été fixée au 27 septembre 2015 : article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.

Une possibilité de proroger le délai de dépôt de l'Ad'AP : 12 mois au maximum en cas de difficultés techniques liées à l'évaluation ou à la programmation des travaux : I de l'article

L111-7-6, 36 mois au maximum en cas de difficultés financières : I de l'article L111-7-6, contenu du dossier de demande de prorogation du délai de dépôt : article R111-19-42 du code de la construction et de l'habitation.

La présentation a été faite au conseil de la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité pour la mise en conformité des IOP et ERP de la commune envoyé à la DDT. Cet agenda est le travail de M. MERCIER, M. CHOPLIN et M. SOUCHU. Il a été décidé d'inscrire dans cet agenda trois sites qui devront être conformes à la loi de 2005.

La commune a transmis son dossier le 26 septembre 2015. Les attestations suivantes ont été transmises :

- ◆ L'accueil périscolaire ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type R
- ◆ Le cabinet infirmier ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type U
- ◆ Le restaurant scolaire ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type N
- ◆ Le commerce Les Joyeux ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type M & N
- ◆ La MJC ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type L
- ◆ Le groupe scolaire Jacqueline Duhême ERP 4<sup>ème</sup> catégorie de type R
- ◆ La mairie ERP 5<sup>ème</sup> catégorie de type W
- ◆ La salle polyvalente ERP 4<sup>ème</sup> catégorie de type L

Une attestation dans le cadre de l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'ap) a été effectuée :

- 1) **La bibliothèque situé 1 rue Principale 72380 Joué l'Abbé, classement sécurité incendie de l'ERP 5type S ; programmation agenda septembre 2015 – février 2016, pour un montant estimatif de 35000.00 euros HT dont 10000.00 euros HT d'accessibilité,**
- 2) **L'Eglise Saint Denis située Place de la Mairie 72380 Joué l'Abbé, classement sécurité incendie 5 type BV ; programmation agence mars 2016 – décembre 2017, pour un montant de 80000.00 euros HT dont 25000.00 euros HT d'accessibilité,**
- 3) **Le Cimetière situé route de la Trugalle 72380 Joue l'Abbé ; programmation après étude globale de l'accessibilité du cimetière, pour 30 000 euros HT d'accessibilité.**

Ces montants sont des maximums pour l'accessibilité et ne tiennent pas compte de l'ensemble des travaux qui accompagneront ces programmes. Exemple : les travaux de mise en conformité du cimetière s'accompagneront d'un aménagement global comprenant certainement les prestations d'un architecte, un éclairage public, un réseau d'eau potable, une possible extension du cimetière, un traitement des eaux de ruissellement, une meilleure intégration du volet paysager et impacteront éventuellement le programme de reprise des sépultures.

### Décision modificative : intégrations travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'intégration des travaux suivants dans l'inventaire communal :

- ◆ Relevés topographiques de la salle des sports pour un montant de 574.08 euros
- ◆ Etudes et aménagements sécurité du RD 149 pour un montant de 3000.00 euros

Ces écritures sont budgétaires, elles doivent être enregistrées par l'ordonnateur, par le biais d'un certificat administratif.

Le comptable procède à l'intégration du bien pour la collectivité, au vu de pièces transmises par l'ordonnateur en justification des mandats et titres.

L'ordonnateur mentionnera le n° d'inventaire et la localisation du bien afin que le comptable puisse mettre l'état de l'actif à jour. L'ordonnateur procède à la mise à jour de l'inventaire au travers du comptable.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

***Proposition de la Décision Modificative suivante :***

**Section Investissement – Dépenses**

Chapitre 041(ordre)

Article 2315 installations - 3000.00 euros

Article 2031 - 574.08 euros

**Section Investissement – Recettes**

Chapitre 041(ordre)

Article 2315 travaux + 574.08 euros

Article 2151 études +3000.00 euros

***Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,***

***Vu le budget de la Commune de Joué l'Abbé,***

***Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :***

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal***

***AUTORISE la décision modificative suivante :***

**Section Investissement – Dépenses**

Chapitre D041

Article 2315 installations + 3574.08 euros

**Section Investissement – Recettes**

Chapitre R041

Article 2315 travaux + 574.08 euros

Article 2151 études +3000.00 euros

***Après en avoir délibéré à l'unanimité,***

***Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.***

**Indemnité de Conseil et de budget du Receveur 2015**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur SOUBIRAN BERNARD comptable du Trésor Public chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux nous a adressé son état liquidatif d'indemnité de Conseil au titre de l'année 2015 : 30.49 € d'indemnité de budget et 476.82 € d'indemnités soit une somme brute de 507.31 €

L'indemnité versée au titre de l'année 2015 est calculée sur la base des moyennes du montant des dépenses des exercices 2012, 2013, 2014, soit une moyenne annuelle 4 471 687.00 euros.

*Considérant que le budget communal est préparé par le Maire, la commission finances et la secrétaire de mairie,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,*

- *Décide d'allouer l'indemnité de confection budget pour un montant de 30.49 euros au titre de l'année 2015,*
- *Décide de ne pas allouer l'indemnité de conseil au titre de l'année 2015,*
- *Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

## Approbation du rapport de gestion 2014 de l'ATESART

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le rapport de gestion 2014 de l'ATESART.

La note de synthèse sur l'activité 2014 a été transmise aux actionnaires.

La Commune de Joué l'Abbé étant actionnaire de l'ATESART elle doit prendre connaissance de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2014,

### Note de synthèse sur l'activité 2014

Conformément à l'article 26 des statuts de l'Agence des Territoires de la Sarthe et à son règlement intérieur (page 3), les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ce contrôle porte notamment sur les orientations stratégiques, la vie sociale et les activités opérationnelles.

#### I. Actionnariat

Au 31 décembre 2014 l'Agence des Territoires de la Sarthe comptait 145 actionnaires, soit 45 % de plus qu'à la fin de l'année 2013, se répartissant comme suit : 135 communes, 9 communautés de communes et le Département. Le nombre de communes actionnaires représentait alors 36 % des communes sarthoises et les communautés de communes 31 % des groupements à fiscalité propre. Ainsi, au cours de cet exercice 2014, le Département a cédé 89

actions mais reste majoritaire avec 93 % du capital (contre 95 % fin 2013). La carte figurant dans le rapport de gestion fait apparaître des secteurs avec un actionnariat important, notamment les communes impactées par la LGV du fait de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux connexes. En revanche les secteurs moins bien représentés sont ceux où les communautés de communes exercent un rôle d'accompagnement important auprès de leurs communes.

#### II. Réunions

L'année 2014 s'est traduite par 4 réunions de l'assemblée spéciale suivies de 4 réunions de conseil d'administration.

#### III. Contrats

L'exercice 2014 a enregistré la souscription de 61 contrats d'abonnement (dont 34 portant sur des estimations de travaux routiers) et 26 contrats de prestations intégrées se répartissant de la façon suivante : 11 suivis de travaux, 2 missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des aménagements de sécurité, 1 avenant prestation pour la présentation d'une étude en réunion publique, 11 rédactions d'actes administratifs et 1 mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Département dans le cadre de l'implantation et la mise en œuvre d'Espaces Numériques de Proximité.

#### IV. Prestations

Au cours de l'année 2014 il avait été envisagé la possibilité pour la société de proposer un service d'instruction des permis d'utilisation du sol aux communes actionnaires, suite à la décision de l'État de ne

plus assurer ce service à compter de l'été 2015. Toutefois, après analyse juridique, il s'avère que cette possibilité n'est pas offerte aux sociétés, ce qui rend impossible la proposition d'une prestation de ce type.

D'autre part, suite à l'examen des résultats financiers, il est apparu que la prestation « actes administratifs » était largement déficitaire. Il a donc été décidé d'augmenter le tarif initial de la prestation, passant ainsi de 250 € à une fourchette allant de 450 à 650 € selon le temps passé et la complexité du dossier.

#### V. Mises à disposition de personnel

Pour accomplir et développer son activité, l'ATESART fait appel, par voie de convention avec le Département, à des mises à disposition d'agents territoriaux qui ont apporté 2 100 heures d'intervention pour 1,30 ETP. Ces mises à disposition ajoutées aux 2 salariés (1,17 ETP) recrutés par la société pour les travaux connexes sur le territoire des communes traversées par la LGV, représentent ainsi pour cet exercice 2,47 ETP. Par ailleurs, pour faire face aux demandes de chiffrage et de suivis de travaux dans le domaine routier, le conseil d'administration a décidé de recruter en CDI un technicien voirie à mi-temps, M. Joël DEROUET, qui a intégré la société en mars 2015.

#### VI. Dossier LGV

L'année 2014 a été l'année de la signature des marchés de travaux liés à la Ligne à Grande Vitesse. S'agissant des travaux connexes, la prestation d'ingénierie proposée par l'ATESART a permis le démarrage dans de bonnes conditions de ces travaux. MM. POTTIER et CHEVREAU, en charge du suivi de ces opérations, sont présents à toutes les réunions de chantier et particulièrement vigilants aux problèmes entre communes, agriculteurs, entreprises et EIFFAGE.

**L'année 2014 s'est soldée par un résultat de 10 790,58 € affecté comme suit :**

- ◆ **au report à nouveau 7 085,99 €**
- ◆ **solde à la réserve légale 3 704,59 €**

Après lecture de cette synthèse, du rapport de gestion 2014, il en ressort que le service de traitement d'acte administratifs est une vraie plus-value même si le montant va passer de 250 € actuellement à une fourchette allant de 450 à 650 euros selon le temps passé.

Concernant la voirie, il apparaît que sur 135 communes et 9 Communautés de Communes, il est mis 1.30 ETP ce qui semble insuffisant pour assurer la prestation de base sur l'ensemble des signataires.

M. MERCIER rappelle que la commune de Joué l'Abbé continue d'assurer l'entretien des voiries en interne. M. SOUCHU avec les membres de la commission assure l'estimation annuelle des travaux, la réalisation des pièces administratives et techniques des appels d'offres, le dépouillement et l'analyse des offres, l'implantation et la surveillance des travaux.

***Le conseil municipal de Joué l'Abbé,***

***Vu le rapport de Monsieur le Maire, Janny MERCIER,***

***Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,***

***La collectivité de Commune de Joué l'Abbé étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2014,***

***Après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :***



**DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.**

**Etude des devis**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer sur les dernières dépenses 2015,

<b>OBJET</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>Remplacement de l'horlogerie de l'église</b>	<b>BODET</b>	1230.00 €
<b>Remplacement des filets des buts seniors terrain de foot</b>	<b>NERUAL</b>	276.00 €
<b>Acquisition de deux nouveaux ordinateurs pour l'école numérique du groupe scolaire : matériel, préparation, installation</b>	<b>CONTY SAS</b>	1327.20 €
	<b>FATECH</b>	1103.61 €

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal*

- *décide de retenir le devis NERUAL 53230 COSSE LE VIVIEN pour le remplacement des filets des buts seniors pour un montant de 276.00 euros TTC ;*
- *décide de retenir la proposition de l'Entreprise CONTY SAS, 72190 SAINT PAVACE pour l'achat de deux ordinateurs pour le groupe scolaire pour un montant de 1327.20 euros TTC*
- *et de signer toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette décision.*

*Concernant le devis de l'entreprise BODET, les membres du Conseil Municipal décide de demander un deuxième devis pour le changement de l'horloge de la Mairie et d'y ajouter l'entretien annuel des cloches de l'Eglise Saint Denis pour le prochain BP 2016.*

**Comice 2016**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa démission au sein de l'Association communale du comice agricole de Joué l'Abbé et fait lecture de la lettre qu'il a adressée au Président de l'association. Lors de la réunion de bureau du 9 octobre 2015 (auxquels étaient également conviés les responsables de commissions), Monsieur le Maire a senti que sa présence n'était pas souhaitée par le président et pour ne pas mettre en difficulté le bon déroulement et la bonne organisation du Comice Agricole 2016 a préféré quitter la séance et donner sa démission en sa qualité de membre de droit et de membre actif.

Surpris et gêné par cette situation, il rappelle que son unique intention était d'apporter tout son soutien et son aide éventuelle pour l'organisation de cette manifestation qui mettra en valeur la ruralité et les atouts de notre commune.

## Compte rendu CDCI

### **Le Maire expose au conseil municipal :**

- Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis par Madame La Préfète le 20 octobre 2015.
- Les interventions de M Joulaud, Mme Labrette Ménager, Mme Cantin, M Le Mener et Madame La Préfète lors de la commission départementale de la Coopération Intercommunale du 19 octobre 2015.
- Le courrier de Madame Le Maire de la commune de Saint-Marceau motivant sa demande de rattachement à nos deux communautés de Communes Portes du Maine et Rives de Sarthe.
- Le refus des quatre maires des rives de Sarthe d'intégrer la commune de Saint-Marceau.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, en particulier son titre II et les articles 33 à 93 ;

Vu le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que transmis par Madame La Préfète ; à savoir la fusion des deux communautés de communes « Les Portes du Maine » et « Rives de Sarthe » avec extension de périmètre à la commune de Saint-Marceau

Considérant :

-Qu'il y a une cohérence géographique de part la proximité de Saint-Marceau avec ST Jean d'Assé et Teillé,

-Que les habitudes de vie des Marcellinois sont plus tournées vers notre territoire, en l'occurrence Sainte-Jamme pour l'utilisation des services (banque, poste) et des commerces (Super U, Leveillau),

-Que la gare la plus proche est celle de Teillé située à 5kms seulement,

-Qu'une forte majorité des actifs de Saint-Marceau travaille sur les communes situées en direction du Mans, c'est-à-dire dans le Pays du Mans, dont 16 à La Bazoge et 12 à Sainte-Jamme,

-Qu'il existe des liens culturels et de patrimoine avec la commune de Saint-Jean d'Assé,

-Que le ressenti des habitants exprimé lors d'un sondage corrobore les arguments de Madame le Maire de Saint-Marceau,

-Qu'en 2011 notre commune s'était prononcée à l'unanimité favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Marceau et que la communauté de communes des Portes du Maine avait fait de même,

-Que lors de son audition du 8 septembre 2015 la communauté de communes des Portes du Maine a évoqué « d'autres rapprochements possibles », citant la commune de Saint-Marceau,

Après en avoir délibéré, les élus de Joué l'Abbé considèrent qu'il n'y a pas d'argument objectif pour s'opposer à cette décision et à l'unanimité moins une abstention ils se prononcent favorablement au projet présenté par Madame La Préfète de fusion des deux communautés de communes des Portes du Maine et de Rives de Sarthe avec l'intégration de la commune de Saint-Marceau.



## Rencontre Elus de la polarité : projet de territoire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Maires et Adjointes des communes de La Guierche, Souillé et Joué l'Abbé se rencontrent régulièrement dans le cadre des projets futurs associant les 3 communes de la Polarité.

Lors de leur entrevue du samedi 31 octobre, ils ont pris connaissance du projet de territoire de la communauté de communes actuellement en cours d'élaboration.

Par rapport au document fourni par la Communauté de Communes, il convient de rajouter, entre autre, le cabinet d'appui de La Guierche. Ce projet avait été validé par le conseil communautaire du mandat précédent, en respectant le délai de 3 ans pour l'implanter selon la demande des médecins.

## PLU de la Commune de la Guierche : modification simplifiée N°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de La Guierche nous a notifié par courrier le projet de dossier de modification simplifiée N°2 de son Plan Local d'Urbanisme, qui est mis à la disposition du public du 12 octobre au 13 novembre 2015.

Ce projet de modification porte sur quatre points du PLU :

- ◆ Un assouplissement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- ◆ Une modification concernant un point de règlement sur les clôtures ;
- ◆ Un complément à apporter sur l'installation des éoliennes et des antennes de grande dimension dans les dispositions générales de la zone U ;
- ◆ Une modification de la rédaction de l'article 1AUh concernant l'implantation des constructions en limite séparative.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder également à une modification simplifiée du PLU de Joué l'Abbé notamment concernant les abris de jardins et leur couverture.

## Subvention enfants collège de Ballon : voyages scolaires 2014-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la subvention allouée depuis plusieurs années au collège de Ballon, il convient de revoir les règles de versement.

Nous avons constaté depuis quelques temps que les familles ne percevaient pas toujours le remboursement de la subvention allouée par le commune aux enfants de Joué l'Abbé scolarisés au collège de Ballon pour leur participation à une classe de neige ou de langue étrangère.

En accord avec la Trésorerie de Marolles les Braults, nous allons directement verser aux familles la participation de la commune, soit 20.00 euros.

Nous avons adressé un courrier aux familles le 5 octobre dernier pour les informer que sur proposition de la Commission Jeunesse – Culture – Sports - Ecole, lors de sa séance du mardi vingt-quatre février dernier, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de participation au voyage scolaire de leur enfant d'un montant de 20.00 euros.

Que cette subvention sera versée uniquement par virement bancaire. Nous leur avons demandé de bien vouloir déposer auprès de la secrétaire Isabelle BÂCLE un relevé d'identité bancaire, permettant le mandatement de la somme que la commune a décidé d'allouer.

La trésorerie nous demande de prendre une délibération nominative des enfants faisant l'objet du versement des 20.00 euros :

<b>Nom, Prénom de l'enfant</b>	<b>Classe</b>	<b>adresse</b>
ALVEZ DA CRUZ Armando	4 <sup>ème</sup>	11 allée de Haut Eclair
BERNARD Dylan	5 <sup>ème</sup>	Les Landes
BOIVIN Bastien	4 <sup>ème</sup>	Le Bois des Houssais
BRIMAN Gaëtan	4 <sup>ème</sup>	25 lotissement les Tilleuls
CHARON Mélissa	4 <sup>ème</sup>	30 lotissement les Tilleuls
CHARPENTIER Samuel	5 <sup>ème</sup>	3 allée de Haut Eclair
DA COSTA Audrey	4 <sup>ème</sup>	Le Pansais
DECLERCQ Emma	4 <sup>ème</sup>	Le Bois des Houssais
DOS SANTOS Ilhoa Danaé	5 <sup>ème</sup>	11 clos des Genêts
DURAND Maëllick	5 <sup>ème</sup>	7 route de la Trugalle
DUTHOIT Antoine	4 <sup>ème</sup>	7 clos des Genêts
GUITTIER Florian	4 <sup>ème</sup>	13 hameau des Charmes
JEANNOT Leana	5 <sup>ème</sup>	La Foucaudière
LE BLAY Sarah	5 <sup>ème</sup>	35 le hameau de la Ferrerie
LECHENE Anaïs	5 <sup>ème</sup>	5 le hameau de la Ferrerie
LECHENE Thibault	4 <sup>ème</sup>	5 le hameau de la Ferrerie
LEPAGE Lola	5 <sup>ème</sup>	11 allée de la Couture
MALLET Hugo	5 <sup>ème</sup>	2 clos de l'Orme
MICHELET Léa	5 <sup>ème</sup>	2 clos des Genêts
MICHELET Manon	5 <sup>ème</sup>	2 clos des Genêts
MONCLUS Martin	5 <sup>ème</sup>	3 allée de la Couture
PAGEOT Enzo	5 <sup>ème</sup>	10 hameau des Charmes
PIEL Kévin	3 <sup>ème</sup>	3 clos des Genêts
PINEAU Florian	4 <sup>ème</sup>	4 le clos de l'Orme
REGNIER Karène	5 <sup>ème</sup>	37 route de la Guierche
SOUCHU Pauline	4 <sup>ème</sup>	35 lotissement les Tilleuls
TAILLANDIER Louise	4 <sup>ème</sup>	Le Bois des Houssais
TRIFAUULT Léa	5 <sup>ème</sup>	Les Petites Landes
TROTTIN Bertille	4 <sup>ème</sup>	35 route de la Guierche
VILAIN Thomas	5 <sup>ème</sup>	13 route de la Trugalle

*Vu la délibération 04-2015 du 26 février 2015,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*Le Conseil Municipal*

- *décide de verser directement aux familles la subvention allouée au collège de Ballon pour la participation des enfants de Joué l'Abbé aux classes de neige ou de langue étrangère pour un montant de 20.00 euros,*
- *de demander un relevé d'identité bancaire aux Familles concernées,*
- *charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement et de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

## Comptes rendus des commissions

### **Commission voirie : David SOUCHU**

Monsieur David SOUCHU informe les membres que les travaux du programme voirie 2015 sont en cours de finitions.

Il rappelle également au regard des questions posés par Monsieur Philippe IMBERT pour la route des Chapuisières, que le programme a été validé à l'unanimité par le Conseil municipal et qu'effectivement quelques points n'ont pas été traités, mais qu'il convient aussi de prendre en compte le côté financier car tous les travaux sont toujours possibles en y affectant des sommes.

#### ○ **Programme voirie.**

Le programme voirie devait être réceptionné fin octobre, mais de légères malfaçons ont été constatées avec l'entreprise Pigeon lors de la visite de fin de travaux. L'entreprise a validé les observations et a indiqué faire le nécessaire pour la mi-novembre.

#### ○ **Curage de fossé.**

Les travaux ont été faits dans les délais et conformément au linéaire prévu au détail estimatif. Une buse de 6 mètres était prévue sur le Cr n°9 au lieu dit « La Gaumerie » afin d'assurer l'écoulement de l'eau dans un virage au pied d'un poteau EDF. L'exploitant a indiqué ne pas en vouloir car selon sa connaissance du site, ce n'était pas justifié. La décision de tenir compte de son avis a été validée sur le terrain avec l'entreprise et David SOUCHU.

#### ○ **Signalisation.**

La signalisation a enfin été livrée et sera mise en place au fur et à mesure des disponibilités des employés techniques.

#### ○ **Remise en état du terrain derrière l'atelier municipal.**

Ce terrain a lors de la démolition de la station d'épuration été malmené par les engins et a sur une partie accueilli des terres de remblai. Ce terrain est fauché par convention avec la commune par M. TRIGER Philippe exploitant agricole sur la commune de Joué l'Abbé.

M. TRIGER avait accepté de porter conseil à la commune sur la méthode.

En mai 2015 une visite sur site avait permis de constater que la moitié du terrain n'était pas exploitable en l'état. M. TRIGER avait indiqué qu'il serait plus facile de faire un diagnostic en octobre quand la végétation sera moins dense.

Lundi 12 octobre à 18h00, M. TRIGER et M. SOUCHU se sont rendus sur place. De cette visite, il est convenu la méthode suivante :

1/Un débroussaillage en fin d'année 2015 du terrain sur les 5000 m<sup>2</sup> concernés par l'invasion de plantes indésirables et sans valeur pour une prairie.

2/Un traitement sélectif sur les 5000 m<sup>2</sup> dès la repousse de début printemps 2016 afin de ne pas laisser le temps à certaines variétés de grainer.

3/Un débroussaillage mécanique début juin à nouveau pour ne pas laisser le temps aux variétés indésirables de grainer à nouveau.

4/Un nouveau traitement sélectif, en août toujours pour ne pas laisser le temps aux variétés indésirables de grainer à nouveau.

5/Un dernier broyage par débroussaillage mécanique en octobre ou novembre 2016.

6/Une préparation mécanique du sol par griffage léger suivi d'un ensemencement du terrain pour redonner son aspect d'origine à cette prairie.

M. TRIGER va faire parvenir en mairie un devis pour le traitement sélectif des 5000m<sup>2</sup> sur l'année 2016, comprenant la fourniture et la mise en œuvre du produit, ainsi que la préparation et l'ensemencement de la prairie.

## 1. Commission Fleurissement : Pascal CHOPLIN

Comme l'année dernière, le fleurissement du printemps/été a donné satisfaction grâce à l'augmentation des contenants (principalement les gros pots de couleur) et l'implantation d'hortensias aux abords de l'église.

Cette réussite est à mettre au crédit des agents techniques qui ont adapté leurs horaires en fonction des restrictions imposées par la Préfecture en matière d'arrosage.

Monsieur Pascal CHOPLIN informe les membres du Conseil que la commission fleurissement s'est réunie le 22 octobre 2015 concernant le choix des fleurs d'automne, point sur les plantations qui sont à refaire sur la RD 149 salle des Sports, réflexion sur l'embellissement de la partie gauche de l'Eglise Saint Denis, réflexion sur la décoration de Noël 2015.

Pour l'automne,

- Nous allons planter des pensées et des myosotis pour renouveler le fleurissement,
- Nous allons travailler à embellir l'espace vert à gauche de l'église en changeant les rosiers existants en allégeant les massifs et en leur redonnant de la couleur et en abattant l'arbre situé à proximité immédiate de l'église car ses racines représentent un risque pour les fondations de ce bâtiment ( conseil donné par Mme COHEN, architecte des Bâtiments de France)
- Nous allons remplacer à divers endroits de la commune les arbustes qui n'ont pas résisté à la chaleur estivale
- Nous allons transplanter les lavatères présents dans les gros pots vers l'entrée de l'école route de la Trugalle

Evelyne REGOUIN a porté l'organisation du « Troc Plantes » qui s'est déroulé le samedi 10 octobre 2015 et rend compte au conseil que les fidèles sont revenus, les habitants, l'association du Jardinier Sarthois, les Propriétaires des Jardins de Saint Mars sous Ballon et de Lavernat (Aux Couleurs du temps) et les enfants aussi qui viennent aujourd'hui avec leurs plants. Animation à renouveler.

Décorations de Noël 2015 : achat de guirlandes qui seront à installer autour des candélabres.

## 2. Commission Patrimoine : Pascal CHOPLIN

### ○ Point sur les travaux

### ○ Bibliothèque

Les transformations d'une partie du logement de fonction (travaux de menuiserie, cloison, isolation, électricité, plomberie et peinture) afin d'accueillir la bibliothèque scolaire sont terminés et se sont bien déroulés grâce à une bonne coordination entre les artisans.

Les aménagements nécessaires à la mise en place de livres (rayonnages, étagères) sont réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

### ○ Commerce, réfection d'une partie de la toiture

Le local de stockage jouxtant le parking du commerce va faire l'objet d'une réhabilitation de sa toiture. Monsieur le Maire a besoin pour la constitution du dossier DETR (subvention) d'un chiffrage précis. Une visite de faisabilité a été faite le 21/10/2015 avec l'entreprise COURBOULAY.

Suite à cette visite, l'entreprise va nous faire parvenir un devis qui portera sur le désamiantage, la dépose de la charpente, la fourniture et pose d'une nouvelle charpente, la fourniture et pose d'une nouvelle couverture.

Le montant sera certainement supérieur à 25 000 euros, l'entreprise a été prévenue qu'un appel d'offre sera lancé.

### ○ Éclairage terrain de foot

L'entreprise FTPB a fini de poser les réseaux, les massifs, les mâts et les projecteurs dans les délais. L'entreprise a fait preuve de beaucoup d'attention pour protéger le terrain de foot, la haie bordant le Cr n°12 et le chemin de pierre.

L'entreprise a prévu de poser le coffret extérieur de raccordement avec ERDF le 2 novembre.

La mise sous tension est prévue pour le 6 novembre.

### ○ Visite de quartier (samedi 3 octobre - secteur des quatre routes)

42 invitations ont été distribuées, 16 foyers étaient représentés

Parmi les sujets abordés :

#### ▪ **La sécurité routière :**

sécurité au carrefour des Quatre Routes, la vitesse est ressentie comme excessive. Il est demandé aux élus de réclamer davantage de contrôles à la gendarmerie. Un aménagement de ce carrefour accidentogène serait nécessaire.

La proposition d'une limitation de vitesse à 70 km/h est suggérée.

- Certains habitants souhaitent également des intersections de la ligne continue sur la RD 300, car ils doivent faire demi-tour plus loin pour accéder chez eux.
- Sécurisation des enfants qui se rendent au carrefour des « quatre routes » pour prendre le car par la création d'une bande piétonne.

Les travaux et entretien la RD 300 étant du ressort du département, un courrier récapitulatif ces doléances sera transmis au Conseil Départemental.

#### ▪ **Entretien des collecteurs :**

Messieurs BONDU souhaitent l'entretien des collecteurs en indiquant qu'ils sont du domaine communal. Des riverains indiquent également que certaines buses au niveau de la RD 300 sont bouchées et que, lors d'événements pluvieux importants l'eau passe par-dessus la route.

Réponse des élus :

La propriété des exutoires et les obligations d'entretien sont à déterminer et seront abordés en groupe de travail, probablement en commission si la commune est en effet en charge de ceux-ci. La mairie engagera des recherches et fera des propositions.

#### ▪ **Liaison douce :**

Des riverains souhaitent la création d'une liaison douce le long de la RD n°149 du carrefour des Quatre routes vers le centre bourg.

Réponse des élus :

M. MERCIER précise que deux projets de liaison sont en cours sur la commune (Liaison Joué l'Abbé-La Guierche Rd n°149 et la liaison Joué l'Abbé-ZA des petites Forges).

Ces projets nécessitent l'acquisition de parcelles, ce qui suppose un coût y compris en entretien, sachant que les surfaces agricoles ne sont pas élastiques

▪ **Abri bus :**

Une demande d'abri bus est sollicitée au carrefour des Quatre routes.

Réponse des élus :

M. MERCIER y est favorable, cela suppose l'acquisition d'une parcelle pour l'implantation. M. MERCIER fera un courrier au Conseil Départemental dans ce sens.

▪ **Conteneur à poubelle :**

Il est suggéré que la collectivité organise une plate-forme à conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères, notamment au niveau du chemin des Coeuries ;

les sacs sont régulièrement éventrés et, de plus les conteneurs individuels sont volés.

Réponse des élus : La demande est pertinente et permettrait un gain de temps par rapport au ramassage à chaque maison.

Cependant il faut s'interroger sur les nombreux **dépôts sauvages** que cela pourrait occasionner sur un axe de communication aussi important que la RD n° 300.

▪ **Signalisation des voies sans issue :**

Il est suggéré de mettre des panneaux sans issue sur les CR qui ne débouchent pas sur une autre route car nombreux sont les demi-tours constatés par les riverains.

Réponse des élus : Oui au cas par cas.

### **3. Commission Communication : Dominique LUNEL**

Madame Dominique LUNEL informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé aux annonceurs pour le prochain bulletin municipal. Le tarif de l'encart reste le même.

Les articles des Associations sont à remettre au plus tard semaine 47. Un mail a été adressé en ce sens à chaque Président ; cette information a été faite de vive voix aux trois membres de l'opposition lors de cette réunion du conseil municipal.

### **4. Commission Scolaire : Patrick RIVIERE**

Monsieur Patrick RIVIERE informe les membres du Conseil Municipal que faisant suite aux élections des parents d'élèves, le 3 novembre 2015 se déroulera le premier Conseil d'Ecole.

Monsieur RIVIERE informe également les membres qu'il rencontre la Présidente du SIVOS La Guierche/Souillé le mercredi 4 novembre dans le cadre de l'organisation des TAPS.

## **Informations et questions diverses**

✚ Cérémonie du 11 novembre 2015 : organisation 11h00 Mairie, 11h15 Eglise, 11h30 dépôt de Gerbes de fleurs aux Monuments aux Morts, 12h00 vin d'honneur au Commerce Local Les Joyeux.

✚ Monsieur Eric BOURGE, Maire de la commune de la Guierche nous a adressé un courrier pour nous remercier de la participation de la commune au feu d'artifice 2015 et pour la subvention versée à la bibliothèque de sa commune.



- ✚ Monsieur le Président de la MJC nous a adressé une invitation pour la 15<sup>ème</sup> édition de la Fête du Pommé qui se déroulera le 6 et 7 novembre 2015
- ✚ Le Président de la Communauté de Communes des Portes du Maine nous a adressé une proposition de souscription pour le livre « regard sur le canton de Ballon »
- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune sera en recensement du 21 janvier au 20 février 2016.
- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 13 novembre 2015 à 18h30 une rencontre avec les associations est prévue au foyer de la salle des sports. Monsieur le Maire nous fait part des inscriptions : bon retour des associations, il en reste quelques-unes à répondre.
- ✚ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe nous a adressé une demande de participation financière de 50.00 euros pour les apprentis de notre commune. Demande refusée.
- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société CANIROUTE nous a adressé sa proposition de contrat pour l'année 2016, les tarifs restent inchangés, 1.50€/habitant. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la convention CANIROUTE et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.
- ✚ Affichage église : Monsieur le Maire informe les membres qu'il a adressé un mail à l'Abbé Xavier de GUIBERT dont il fait lecture aux membres du Conseil Municipal. Les affichages sur la porte neuve de l'église ont déjà laissé des traces. Le panneau d'affichage ne serait pas assez accessible. Monsieur le Maire a proposé à Monsieur l'Abbé de réfléchir ensemble à ce qui pourrait être fait pour que les informations soient plus visibles.
- ✚ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que faisant suite à notre demande d'enveloppe parlementaire, Monsieur Dominique LE MENER nous avait répondu le 23 juillet dernier en nous indiquant que notre dossier avait bien été transmis au Ministère de l'Intérieur et qu'en l'absence de réponse dans le délai imparti, l'attribution de la subvention n'était pas possible.
- ✚ Prochain Conseil Municipal le 26 novembre 2015 à 20h30
- ✚ Les vœux du Maire à la population se dérouleront le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.